



MAIRIE
DE
CASTILLON DU GARD

Service : Secrétariat Général
Tél : 04.66.37.69.67
Réf : CM_09 03 2021

DOCUMENTS
N° 1 à 14

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CASTILLON-DU-GARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des associations, sous la présidence de Madame Muriel DHERBECOURT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DHERBECOURT ; J.VALLESPI ; B. PEYRO ; M. SAHNOUNI ; D. COLAS ; M. SORET ; C. GOUMENT ; C. MACRON ; N. ANDREOLI ; M. HIVERNAUD ; L. LOPEZ ; L. LUSTREMANT G. VILAR ; N. LAFFON

PROCURATIONS : T. DEVILLE à C. MACRON; M. KADIRI à J. VALLESPI; C. ROUSSEL à M. DHERBECOURT ; C. NAVATEL à G. VILAR

ABSENTS EXCUSES : T. DEVILLE ; V. GOISBAULT ; M. KADIRI ; C. ROUSSEL ; C. NAVATEL

Nombre de votants : 18

Madame le Maire ouvre la séance à 18h10

SECRETAIRE DE SEANCE :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Monsieur Loïc LOPEZ

Vote pour : Adopté à l'unanimité

I- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL : séance du 12 janvier 2021**

Vote pour : Adopté à l'unanimité

II- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- Vu l'article L2122-21 du CGCT
- Vu les délégations accordées à Madame le Maire par délibération du conseil municipal n°14_2020 en date du 27 mai 2020.
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation ;

Objet	tiers	montant	Date engagement	Nature pièce
Contrat vente les cistes	Urba sud concept	580 000 €	03/03/2021	Contrat
Vente four banal	MANSAUD Marianne	90 000 €	10/02/2021	Contrat
Réfection chemin de la garrigue	Robert travaux publics	22 074 €	08/02/2021	Bon de commande
Reprise gestion du cimetière	Groupe Elabor	31 496.28€ (sur 3 ans)	19/01/2021	Contrat
Archives – rajout d'une journée	CDG30	250 €	11/01/2021	contrat
AMO groupe scolaire	Gaxieu	26 730 €	03/03/2021	contrat
Chemin de l'artycoise	Chantier insertion	14 000 €	10/02/2021	devis
Eclairage église	Ets Valette	3511.20 €	04/03/2021	devis
Etude de sol – groupe scolaire	Fondasol	7 509.60 €	17/02/2021	devis

III- DELIBERATIONS :

01	Demande de réévaluation de la subvention accordée par le département du Gard pour la construction d'un groupe scolaire	D09_2021
-----------	---	-----------------

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°57-2018 sollicitant une aide du département dans le cadre du pacte territorial pour la construction du groupe scolaire. Madame le Maire précise que le département a répondu favorablement à cette demande pour une opération estimée en 2018 à 3 677 300 euros HT.

Considérant l'avancée du projet et les changements opérés, la tranche ferme du projet a été réévaluée et la tranche optionnelle devrait être réalisée concomitamment.

Madame le Maire propose de solliciter à nouveau le Conseil Départemental afin d'obtenir une aide financière complémentaire pour la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 4 500 000 euros HT (toutes tranches confondues).

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL (H.T)

Coût prévisionnel du projet global (H.T)	4 500 000 €
Subventions demandées (en cours)	3 141 000 €
Etat :	1 800 000 €
Département (CDE) :	441 000 €
Région :	900 000 €
Autofinancement (conditionné par la vente de terrains par lots)	800 000 €
Emprunt communal :	559 000 €

PLAN DE FINANCEMENT 2021 (H.T) :

Coût prévisionnel des travaux 2021 (H.T)	709 200,00 €
Subventions attendues :	283 680 €
Etat :	283 680 €
Département (CDE) :	0 €
Région :	0 €
Autofinancement :	425 520 €

Il est proposé au conseil municipal de :

- Demander au conseil Départemental une réévaluation du montant de l'aide attribuée pour la construction d'un groupe scolaire dont le montant s'élève à 4 500 000€ HT.
- Solliciter l'aide financière de tout autre organisme à même de concourir à la réalisation du projet
- Autoriser Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à : 16 voix « pour » ; 2 « abstention » (G. VILAR + Proc C. NAVATEL)

02	Plan de financement pour la construction d'un groupe scolaire	D10_2021
-----------	--	-----------------

Madame le Maire rappelle le projet de construction d'un groupe scolaire, de ses annexes et d'une salle polyvalente et explique que la commune n'a pas bénéficiée de D.E.T.R en 2019 et en 2020, Elle précise que l'objectif principal de ce projet d'intérêt général est de permettre à la commune d'offrir un nouveau cadre de vie aux enfants scolarisés sur Castillon-du-Gard et de mettre aux normes des locaux scolaires devenus désuets et inadaptés.

Déterminant pour accroître l'offre de services aux administrés, associations locales et parents désireux d'offrir un cadre sécurisant et respectueux de l'environnement à leurs enfants, ce projet constitue une opération d'ensemble indispensable à la commune et à l'attractivité du territoire.

Afin de mettre ces travaux en œuvre cette opération, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR

Le coût total des travaux est estimé à 4 500 000 € H.T faisant appel à une demande de subvention auprès des services de l'État d'un montant de 1 800 000 H.T soit 40% de ce projet.

Dans ce contexte, le plan de financement global proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL (H.T)

Coût prévisionnel du projet global (H.T)	4 500 000 €	
Subventions demandées (en cours)	3 141 000 €	
Etat :	1 800 000 €	40%
Département (CDE) :	441 000 €	9.8%
Région :	900 000 €	20%
Autofinancement (conditionné par la vente de terrains par lots)	800 000 €	17.78%
Emprunt communal :	559 000 €	12.42%

Madame le Maire précise que le phasage de l'opération sera sur 36 mois (fin prévue : juin 2023) avec un plan de financement pour l'année 2021 suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2021 (H.T) :

Coût prévisionnel des travaux 2021 (H.T)	709 200,00 €
Subventions attendues :	283 680 €
Etat :	283 680 €
Département (CDE) :	0 €
Région :	0 €
Autofinancement :	425 520 €

Il est proposé au conseil municipal de :

- Adopter l'opération pour la construction d'un groupe scolaire, de ses annexes et d'une salle polyvalente ainsi que les modalités de financement,
- Approuver le plan de financement prévisionnel et le phasage de celui-ci pour l'année 2021 ;
- S'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et à inscrire au budget une ligne budgétaire permettant le recours à l'emprunt;
- Autoriser Madame le Maire à formuler toute demande d'aide financière et signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

Adopté à : 16 voix « pour » ; 2 « abstention » (G. VILAR + Proc C. NAVATEL)

03	Demande de subvention SMEG pour l'extension de l'éclairage public au chemin bout de la Coste	D11_2021
-----------	---	-----------------

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'extension de l'éclairage public, il conviendrait de prévoir l'implantation de 9 mats au chemin du Bout de la Coste

Le montant estimatif des travaux s'élève à 41 222.80€ HT, Madame le Maire propose de solliciter le syndicat mixte d'électricité du Gard afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation de l'extension de l'éclairage public au chemin du Bout de la Coste.

Il est proposé au conseil de :

- Demander l'aide du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, au titre de l'année 2021, pour les travaux d'extension de l'éclairage public du chemin du bout de la Coste pour un montant estimatif de 41 222.80 € HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote pour : Adopté à l'unanimité

04	Demande de subvention SMEG pour l'extension de l'éclairage public au quartier de l'Estel	D12_2021
-----------	---	-----------------

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'extension de l'éclairage public, il conviendrait de prévoir l'implantation de 1 mat au quartier de l'Estel.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 5 790.70 € HT, madame le Maire propose de solliciter le syndicat mixte d'électricité du Gard afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation de l'extension de l'éclairage public au quartier de l'Estel.

Il est proposé de :

- Demander l'aide du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, au titre de l'année 2021, pour les travaux d'extension de l'éclairage public du quartier de l'Estel pour un montant estimatif de 5 790.70 € HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote pour : Adopté à l'unanimité

05	La collecte et la valorisation des CEE	D13_2021
-----------	---	-----------------

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article l 2121-17,
 Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15,
 Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,
 Vu le décret °2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie
 Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie
 Vu le projet de convention d'habilitation établi par syndicat mixte d'électricité du Gard,
 Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie,
 Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie

Il est proposé au conseil municipal de :

- Approuver le projet de convention entre le syndicat mixte d'électricité du Gard et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.
- Autoriser ainsi le transfert au syndicat mixte d'électricité du Gard des certificats d'économie d'énergie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des

- économies d'énergie dans son patrimoine électrique, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E auprès d'un obligé,
- Autoriser le maire à signer ladite convention d'habilitation avec syndicat mixte d'électricité du Gard.

Vote pour : Adopté à l'unanimité

06	Exonération partielle – taxe foncière propriété bâtie	D14_2021
-----------	--	-----------------

Madame le maire explique que la délibération relative à l'exonération complète de taxe foncière prise en septembre 2020 ne peut s'appliquer en 2021 suite au gel des délibérations de TFB 2021 des communes, ni en 2022 car cette exonération sera totalement supprimée.

Madame le Maire explique qu'il convient donc de délibérer pour fixer un pourcentage d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (entre 40% et 90%) et propose donc de limiter l'exonération à 40% soit une suppression de 60%.

Vote pour : Adopté à l'unanimité

07	Indemnités de fonction des Adjointes au Maire et des conseillers municipaux délégués	D15_2021
-----------	---	-----------------

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2123-20 et suivants, L.2334-15 et suivants,

Vu la loi n°2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice,

Vu la circulaire du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 15 mai 2020 relative à l'installation de l'organe délibérant des communes et des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre suite aux élections du 15 mars 2020,

Vu la délibération n°D14_2020 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant élection du Maire

Vu la délibération n°D21_2020 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 annulant et remplaçant la délibération n°D15_2020 portant détermination du nombre d'Adjoints,

Vu la délibération n°D22_2020 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 annulant et remplaçant la délibération n°D16_2020 portant élection des Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°D23_2020 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 annulant et remplaçant la délibération n°D19_2020 portant fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués, Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions et/ou de signature des Adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués;

Considérant la population fixée par le dernier recensement, la commune de Castillon-du-Gard se situe dans la tranche démographique de 1 000 à 3 499 habitants ;

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire aux Adjoints ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des Adjointes, des Conseillers Municipaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximums fixés par la loi ;

Considérant que conformément aux textes, il est institué une enveloppe globale constituée de :

- L'indemnité maximale pouvant être attribuée au Maire soit 51,6% du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique soit 1027 en application de l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'indemnité maximale pouvant être attribuée aux 5 adjoints soit 19,8% du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique soit 1027 en application de l'article L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de Monsieur GOISBAULT Valentin de ne plus percevoir d'indemnité.

Il est proposé au conseil de :

- Prendre acte :
 - o Les adjoints renoncent à percevoir une indemnité de fonction à taux maximal,
 - o Ce renoncement partiel permet de faire bénéficier aux conseillers municipaux délégués auxquels il a été confié des délégations, une indemnité dans le respect de l'enveloppe globale.
- Décider d'attribuer dans le respect de l'enveloppe globale, des indemnités de fonction aux 5 adjoints et à 2 conseillers municipaux délégués.
- De fixer les indemnités, dans le respect de l'enveloppe globale, comme suit :

Identité des bénéficiaires	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027
Maire	51.60%
1 ^{er} adjoint	19.80%
2 ^{ème} adjoint	18.51%
3 ^{ème} adjoint	18.51%
4 ^{ème} adjoint	7.71%
5 ^{ème} adjoint	18.51%
1 ^{er} conseiller municipal délégué	10.28%
2 ^{ème} conseiller municipal délégué	0%
3 ^{ème} conseiller municipal délégué	5.14%

Les indemnités seront revalorisées automatiquement suivant les augmentations de la fonction publique.

Vote pour : Adopté à l'unanimité

08	Délibération pour dénomination d'un chemin communal	D16_2021
----	---	----------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le chemin communal perpendiculaire à la RD 19A reliant le « chemin de la Vigière» de Remoulins n'a pas de nom.

Considérant qu'il convient, dans un intérêt local, de lui attribuer un nom

Il est proposé au conseil municipal de :

- Dénommer le chemin communal comme suit : chemin de la Vigière,
- Charger Madame le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Vote pour : Adopté à l'unanimité

09	Cession de matériel communal	D17_2021
-----------	-------------------------------------	-----------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Madame le Maire rappelle que la commune a acquis ces dernières années, du matériel et mobilier divers pour les besoins des services municipaux.

Régulièrement, elle procède au renouvellement des véhicules, matériels et mobiliers obsolètes, économiquement non réparables ou dont elle n'a plus l'utilité.

Considérant que ces derniers sont alors retirés du parc actif, réformés et entreposés au hangar communal, il y a lieu de se positionner sur leur mise en vente.

Considérant que deux portes en fer forgé ne sont plus utilisées par les services communaux, il y a lieu de les mettre en vente et d'en déterminer le prix.

Il est proposé au conseil de :

- mettre en vente ces biens communaux deux portes en fer forgé
- fixer un prix comme suit :
 - o 2 portes fer forgé : 1200 euros non négociable
- Autoriser Madame le Maire à procéder à la vente desdits biens et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Vote pour : Adopté à l'unanimité

10	Vente d'arbres oliviers	D18_2021
-----------	--------------------------------	-----------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune dispose d'une quinzaine d'oliviers sur le terrain de fontgrasse où sera implanté le futur groupe scolaire,

Considérant que pour l'implantation il convient d'enlever les oliviers,

Il est proposé au conseil de :

- Mettre en vente les oliviers
- Fixer le prix comme suit :
 - o 1 olivier : 300 euros
 - o 2 oliviers : 500 euros
- Dire que le prix sera dégressif en fonction du nombre d'arbres,
- Préciser que l'enlèvement des arbres sera à la charge de l'acquéreur et devra faire son affaire du retrait,

- Autoriser Madame le Maire à procéder à la vente desdits biens et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Adopté à : 16 voix « pour » ; 2 « abstention » (G. VILAR + Proc C. NAVATEL)

11	Resto du cœur	D19_2021
-----------	----------------------	-----------------

Considérant la délibération n°74/2019 sur la maison pluri communale avec les restos du cœur,
 Considérant la lettre de Monsieur le Maire de Remoulins de mettre fin au projet de maison pluri communale tel que défini dans cette convention,

Madame le maire propose au conseil municipal de porter le projet et d'adhérer au resto du cœur.

Vote pour : Adopté à l'unanimité

12	Echange de terrains – Chemin des Oliviers	D20_2021
-----------	--	-----------------

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L1111-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29 et L2122-21 ;

Vu la délibération n°D45_2020 en date du 8 décembre 2020,

Vu la délibération n°03-2021 en date du 12 janvier 2021

Vu la délibération n°50/2019 actant un échange de parcelle C3254 à M. MATZNER

Considérant qu'un accord a été trouvé avec Monsieur et Madame BONZI concernant l'échange de propriété.

Considérant que cet accord prévoit une surface cédée par M. et Mme BONZI à la commune de 1a 91ca.

Considérant que cet accord prévoit une surface cédée par la commune à M. et Mme BONZI 2a 74ca.

Considérant qu'il résulte de cet échange un delta représentant une différence de 83ca en faveur de M. et Mme BONZI.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de :

- De valider le découpage proposé,
- De fixer le prix de vente de la différence soit des 83ca à 8000 euros
- De dire que les frais inhérents à cette vente seront à la charge de la commune,
- De procéder à un échange de terrains avec Monsieur et Madame BONZI.
- De procéder à la régularisation de tous les échanges et paiement de la soulte BONZI,
- Autoriser Madame le Maire à signer document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote pour : Adopté à l'unanimité

13	Vente d'un terrain communal - chemin des Oliviers	D21_2021
-----------	--	-----------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan de bornage levé et dressé par le cabinet J.Y. REY, Géomètre Expert,

Considérant que Madame le Maire explique aux membres présents que la Commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée C1539 d'une superficie de 596 m², située au chemin des oliviers,

Considérant que Madame le Maire explique qu'il conviendrait d'envisager de la vendre et, donc, d'en fixer le prix.

Considérant qu'il convient d'abroger la délibération n°07/2021.

Il est proposé au conseil de :

- De donner son accord pour que la parcelle communale cadastrée C1539 située au chemin des oliviers, soit mise en vente au prix de 160€/m².
- Autoriser Madame le Maire à signer document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote pour : Adopté à l'unanimité

14	Proposition acquisition – C350 – impasse Vallon de Cournet	D22_2021
----	--	----------

Madame le Maire fait part à l'assemblée de ses échanges avec l'indivision André au sujet d'un terrain cadastré C350 qui permet l'accès à des propriétés privées et qui a été entretenu par la commune.

Afin de régulariser la situation Madame le Maire propose d'acquérir la partie servant d'accès d'une superficie de 213m².

Il est proposé au conseil municipal de :

- De donner son accord pour l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée C350 impasse Vallon de Cournet d'une superficie de 213 m²
- De fixer le prix d'achat à 1euro/m² soit 213 euros.
- De dire que les frais inhérents à cette acquisition seront pris en charge par l'acquéreur,
- Autoriser Madame le Maire à signer document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote pour : Adopté à l'unanimité

IV- POINTS DIVERS :

- 1) Lettre aux associations pour manifestation 2021,
- 2) Journée de ramassage déchets – 27 mars 2021.
- 3) Point vaccination.
- 4) Ouverture galerie d'art – centre village
- 5) Présentation chantier insertion – présence 30

Madame le Maire clôt les débats, remercie l'ensemble du Conseil Municipal et lève la séance à 20h00.

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie.

